



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE CMGP GROUP S.A.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société CMGP Group S.A., société anonyme à Conseil d'administration, au capital de 1700 090 000 dirhams, dont le siège social est situé Parc Industriel Sapino, Lots 102-105, Nouaceur, Casablanca, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 411083,

sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la Société, le **12 mai 2026 à 10 heures**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'arrêter un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice des salariés de la Société et de ses Filiales Éligibles et de consentir des options de souscription d'actions de la Société aux termes du plan d'options de souscription d'actions ;
- Afin de mettre en œuvre le plan d'options de souscription d'actions, augmentation du capital social d'un montant nominal global maximum de 50 000 000 de dirhams, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'émission et de création d'un nombre maximum de 500 000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune, émises au prix unitaire de souscription de 200 dirhams, cotées à la Bourse de Casablanca, à libérer intégralement en numéraire ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés bénéficiaires de la Société et de ses Filiales Éligibles ;
- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En cas d'impossibilité d'assister en personne, un actionnaire peut exercer son droit de vote en votant par procuration. A cet effet, il est rappelé que :

- Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant. Dans les sociétés qui font appel public à l'épargne, il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;
- Pour toute procuration d'un actionnaire adressée à la société sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution ;
- La Société tient à la disposition des actionnaires des formulaires de vote par correspondance ou par procuration sur son site internet : cmgp-group.com ;
- Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration devront être réceptionnés par la Société aux moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de l'assemblée à l'adresse électronique suivante : investors@cmgp-group.com, ou par lettre au porteur contre récépissé, ou par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social ;
- Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur, soit en nominatif administré, au plus tard cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale ;
- Les titulaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq (5) jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Conformément aux dispositions des articles 121 et 121 bis de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, la demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette assemblée par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de ladite loi, doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis.

Les documents et informations prévus aux articles 121,121 bis et 141 de la loi n° 17-95 peuvent être consultés sur notre site internet : <http://cmgp-group.com>

À PROPOS DE CMGP GROUP

CMGP GROUP est le leader national et la référence en Afrique dans les domaines de l'irrigation, de l'agrofourmiture, des solutions solaires et de l'infrastructure hydrique. Fort de son expertise et son modèle intégré, le Groupe propose des solutions couvrant toute la chaîne de valeur, de la distribution d'équipements à la réalisation de projets clés en main. Il s'appuie sur un vaste réseau de distribution, des partenariats stratégiques et des unités industrielles de pointe. Engagé en faveur du développement durable, CMGP GROUP déploie ses initiatives à travers la Fondation Amane, qui œuvre dans les domaines de l'éducation, de l'entrepreneuriat à impact et de l'environnement.

CONTACT INVESTISSEURS

investors@cmgp-group.com

102 à 105 Parc Industriel SAPINO
Nouaceur - Casablanca
Tél : 0522 49 56 10 (L.G)
Fax : 0522 49 56 32
www.cmgp-group.com